



URGENT : APPEL A MOBILISATION le 25 septembre ! Le coup de grâce porté à la forêt publique française ?

La loi d'avenir sur l'agriculture et la forêt (LAAF) vient juste d'être adoptée et le moins que l'on puisse dire est qu'elle ne répond pas à nos attentes.

Certes, la loi affiche une volonté de gestion durable qui théoriquement concilie production de bois, protection de la biodiversité des milieux forestiers et fonctions pédagogique et sociale mais elle ne précise pas suffisamment le cadre et les moyens techniques et financiers susceptibles d'y contribuer.

Plus grave, elle ne met pas en place les garde-fous qui écarteraient les démarches ou projets contraires à sa volonté affichée. Pire, dans les régions, l'état se fait même le défenseur de projets écologiquement insoutenables pour la forêt française et l'environnement (lutte contre les changements climatiques et stockage du carbone, en particulier, pollutions..).

Un exemple frappant, parmi tant d'autres...

E.ON à Gardanne : Le groupe allemand de distribution d'énergie E.On veut convertir à la biomasse la centrale thermique *Provence 4*. Le monstre industriel dévorerait près **d'un million de tonnes de bois par an**, en provenance pour moitié des forêts du sud de la France, le reste étant importé notamment des forêts anciennes des Etats-Unis et du Canada. Une aberration écologique grassement subventionnée par l'État français à hauteur de **70 millions d'€/an** pendant 20 ans, soit 1,4 milliards d'€ !

Et pendant ce temps, une attaque sans précédent contre l'ONF et les communes forestières !

La forêt publique couvre en France métropolitaine 4,2 Millions d'hectares soit 25 % de notre surface boisée totale. Elle produit 40 % du volume de bois national et génère plus de 400 000 emplois au sein de la filière bois - forêt. **Les forêts communales en font partie et y contribuent.**

Qu'à cela ne tienne, le projet de loi de finances prévoit d'amputer de **50 millions d'€** la subvention versée à l'Office National des Forêts pour compenser les frais de gestion des forêts des collectivités et de **reporter cette charge sur les communes forestières**. En clair, pour elles, les frais dits « de garderie » assis sur les produits de la forêt passeraient de 12 % à 18 % en plaine et de 10 à 15 % en zone de montagne. Dans le même temps, la taxe à l'hectare introduite en 2012 passerait de 2 € à 14 €. **Au grand dam des collectivités forestières** qui menacent de réduire le volume des travaux sylvicoles, des équipements pour le public, des mesures écologiques voire de ne plus faire appel à l'ONF **en privatisant la gestion de leurs forêts.**

Vers la fin des forêts publiques ?

Le code forestier est encore actuellement le meilleur garant d'une gestion publique durable des forêts face à la pression toujours plus forte des grands groupes industriels et financiers internationaux et les communes sont des entités proches du terrain et attachées à leur forêt. L'Office National des Forêts est l'émanation légale de cette protection institutionnelle.

Toutefois, depuis une dizaine d'années, cet instrument légal est attaqué de toutes parts (baisse d'effectifs, pression des grands groupes industriels sur les agents assermentés, ...).

Depuis quelques années, au sein même de l'ONF, nombreux sont les forestiers qui s'opposent à cette évolution. De ce désaccord découle la création du collectif SOS-Forêt, auquel les représentants de ces forestiers ont largement contribué. Or l'ONF, dernier garant de l'intérêt général en forêt, subit une attaque sans précédent, pour une économie annuelle de 50 M€ sur 120 M€ versés jusqu'alors, à comparer par exemple aux 70 M€ annuels que l'Etat s'apprête à verser au projet dévastateur de centrale E.ON.

Vrai-faux rebondissement ce vendredi : un accord en trompe l'œil !

Sur proposition de Jean-Yves Caullet, président du conseil d'administration de l'Office, l'ONF renonce comme prévu à 20 M€ cette année puis à 50 M€ sur 3 ans, à condition que les communes soient ne paient pas plus.

Une négociation menée entre l'ONF, les ministères de tutelle et la Fédération Nationale des communes forestières, sans concertation -bien sûr- avec les syndicats forestiers et les associations de protection de l'environnement. On discutera après et on fera une nième réforme de structure...

Au final, qui va payer ? je retranche d'un côté, à la tronçonneuse !, je rajoute de l'autre et c'est la forêt qui trinquera ! Un peu moins de forestiers, des missions de service public amputées, encore un peu plus de coupes de bois pour gratter des sous...

Jusqu'à quand ? l'année prochaine, le gouvernement tentera d'aller un peu plus loin, de ménager la chèvre et le chou, avant de tuer la chèvre ! Sans réaction citoyenne, la lame de fond nous entrainera inévitablement vers la **privatisation de la gestion des forêts publiques et l'intensification des prélèvements de bois !**

Le collectif SOS-Forêt France invite donc les élus et l'ensemble de la population à agir très rapidement auprès du 1^{er} ministre et des parlementaires pour que cette mesure financière à courte vue soit retirée du projet de budget 2015 et ne pèse ni sur le budget de l'ONF, ni sur celui des communes.

Il s'inscrit également dans l'action des personnels de l'ONF qui aura lieu le

Jeudi 25 septembre à 9H au siège de l'ONF

2, Av de St Mandé, Paris 12^{ème}, à l'occasion du Conseil d'administration de l'établissement.

Il appelle tous ceux qui le peuvent à se joindre à cette manifestation.

www.sosforet.org/

<http://www.sosforet.org/contactez-nous/>

